

Secrétariat du conseil maritime
de la façade sud-atlantique

Compte rendu
de la réunion de la commission mixte spécialisée lien terre mer
du mercredi 19 février 2020

La liste des participants à la réunion est annexée au présent compte rendu.

Il est rappelé que cette commission est composée de membres issus du conseil maritime de la façade Sud-Atlantique et de membres du comité de bassin Adour Garonne.

En l'absence de M Benoit BITEAU, la commission est présidée par Mme Jacqueline RABIC, Vice-Présidente, directrice de l'Association des pêcheurs en eau douce de la Gironde et membre du conseil d'administration de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

Mme Jacqueline RABIC remercie les participants de leur présence. Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, elle souhaite faire un préambule sur ses préoccupations concernant le silure.

Préambule :

- Le silure a été introduit il y a une vingtaine d'années dans le Tarn par des pêcheurs de loisirs à la ligne. Les individus introduits étant à l'époque des juvéniles, on ne pouvait pas se douter que cela se transformerait quelques années plus tard en une invasion de silures. M. Frédéric SANTOUL, chercheur au CNRS et à l'Ecolab de Toulouse, a montré dans des études datant de 2019 que le silure « prédate » 36 % environ des saumons qui transitent par le barrage de Golfech. Par ailleurs, la consommation de la chaîne alimentaire par des silures varie entre 40 et 200 tonnes par an, ce qui a un impact très important sur l'écosystème fluvial et maritime. Des photos sont diffusées en séance.

Or, il apparaît maintenant que cet impact se ressent aussi en zone fluvio-maritime car, depuis l'ouverture de la pêche à la civelle le 15 novembre dernier, les pêcheurs ont récupéré sur leurs tamis une quantité astronomique de silures juvéniles. On peut penser que ces juvéniles sont descendus le long de l'estuaire suite aux excès de pluies de novembre. Des silures juvéniles ont ainsi été pêchés en décembre dernier dans le chenal de Saint-Vivien du Médoc, soit à 13 kilomètres de l'embouchure de la Gironde.

Mme Jacqueline RABIC souhaiterait le soutien de l'agence de l'eau Adour-Garonne pour interdire la remise à l'eau des silures pêchés à la ligne en zone fluviale, notamment par certains pêcheurs pratiquant uniquement la pêche du silure et qui ne représentent que 5 % des pêcheurs de loisirs. Les fédérations de pêche à la ligne indiquent ne pas pouvoir gérer ces pêcheurs qui font le bonheur des vendeurs d'articles de pêche.

Par ailleurs, elle constate un ralentissement anormal des actions administratives engagées par les pêcheurs professionnels fluvio-maritimes pour réduire l'impact du silure.

Elle souhaite aussi un soutien des Affaires Maritimes dans son combat contre le silure, à côté de ceux du SGAR Nouvelle Aquitaine et de la DREAL Nouvelle Aquitaine. Elle insiste enfin sur ses attentes vis-à-vis des ONG et associations environnementales qui devraient s'alerter de la problématique du silure qui empêche le maintien d'un équilibre entre les espèces.

- M Michel PAQUET, membre du collège des « usagers » à la commission territoriale « littorale » du comité de bassin Adour-Garonne, indique que le silure n'apparaîtra pas dans le SDAGE Adour-Garonne tant qu'il ne sera pas classé dans les nuisibles. Il explique que le comité de bassin Adour-

Garonne a lancé un grand projet de continuité écologique qui a obligé à aménager les barrages pour y installer des couloirs à migrateurs. Le fait de remplacer des grilles de 5 cm par des grilles de 2 cm a fait chuté de 6 % à 5 % la perte de juvéniles passant dans les turbines (soit un gain de 1 point). Or, cela coûte très cher et on s'aperçoit que les silures en détruisent 36 fois plus. Il reconnaît qu'il y a un combat d'idée à mener sur cette régulation mais que le sujet du silure reviendra d'une manière ou d'une autre en comité de bassin.

- Mme Jacqueline RABIC indique que M Benoît BITEAU et elle ont toujours soutenu les démarches de collaboration entre toutes les administrations concernant le lien terre-mer. Elle pense qu'un travail collaboratif permet d'avancer plus vite. Ce sont des rappels constants qu'elle s'attache à effectuer à l'agence de l'eau, à la centrale nucléaire de Braud Saint-Louis ou à la DIRM SA. Des brochures sur le silure seront communiqués avec le compte-rendu, à savoir :

- Bilan et impact des pêches expérimentales de silures dans le canal de fuite de la centrale hydro-électrique de Golfech d'avril à juin 2019.*
- Silures présents en maritime saison civiles 2019-2020.*
- Brochure sur le silures glanes -Estuaire 33 et 24-années 2017 a 2020.*

La DIRM SA informe que l'objet principal de la réunion est de travailler sur les pistes d'actions proposées dans le cadre du DSF, dont le volet stratégique a été approuvé en octobre 2019 par les préfets coordonnateurs.

Cette réunion fait suite à la réunion de la commission spécialisée « Economie de la mer » qui s'est tenue la veille, le 18 février, et qui rassemblait entre autres, les représentants des différentes filières (pêcheurs professionnels et de loisirs, plaisanciers, grands ports maritimes, la filière d'extraction de granulats marins).

1. Plan d'action :

1.1 Cadrage général en façade Sud-Atlantique (Présentation page 2)

Lors du dernier Conseil Maritime de Façade (juin 2019) et de la signature de l'arrêté d'adoption de la stratégie de façade maritime le 14 octobre 2019, les préfets coordonnateurs ont affirmé leurs volontés d'intégrer et de valoriser dans le plan d'action les initiatives locales (en cours ou à venir) des acteurs de la mer et du littoral. Ce volet stratégique a permis de déterminer un certain nombre d'objectifs stratégiques, tant socio-économiques qu'environnementaux, pour atteindre les orientations de la vision souhaitée à horizon 2030 de la façade maritime Sud-Atlantique.

Dans la continuité de ce premier volet du DSF, nous sommes maintenant entrés dans la phase d'élaboration du plan d'action qui va apporter des réponses concrètes et opérationnelles adaptées aux territoires de Nouvelle-Aquitaine et conformes avec la carte des vocations adoptée dans la Stratégie de façade maritime. Ce travail va se dérouler en plusieurs phases de concertation des acteurs et s'achèvera cet été par une saisine de l'autorité environnementale (AE).

Le cadrage général et les principales étapes de ce travail ont été précisés dans une note adressée aux préfets coordonnateurs.

A ce stade, l'élaboration du plan d'action de la façade Sud-atlantique, qui se veut intégrateur, s'articule entre un volet environnemental, dont les arbitrages sont en cours au niveau national, et un volet socio-économique dans le cadre duquel des actions locales sont à valoriser. Un document synthétique qui commence à structurer le travail a été adressé en amont de la réunion.

En fin de présentation, un point rapide sera fait sur les travaux d'articulation menés actuellement avec l'Agence de l'eau entre le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) en cours de révision et le DSF.

1.2 Volet plan d'action pour le milieu marin (Présentation page 3)

Pour le volet environnemental, l'identification des pistes d'actions est cadrée par la Direction de l'eau et la biodiversité (DEB) du MTES. Il a été construit suite à :

- une remontée fin septembre 2019 de pistes d'actions pour chaque façade qui ont été élaborées durant l'été avec les membres du Secrétariat Technique du Plan d'Actions pour le Milieu Marin.

- Sur cette base, un important travail de coordination nationale a été mené par la DEB et les directions d'administration centrale. Il a abouti à 5 ateliers thématiques associant les services déconcentrés et les directions d'administrations centrales de l'État entre décembre 2019 – janvier 2020 pour dégager des mesures nationales et expliciter les arbitrages à venir..

Parallèlement, des arbitrages ont eu lieu au niveau national entre les administrations centrales de l'État pour harmoniser les pistes d'actions des façades.

Les premières propositions pistes d'action, en grande majorité nationales c'est-à-dire communes à l'ensemble du territoire, qui ont été stabilisées la veille de la commission spécialisée « Economie de la mer », le 18 février.

Ces derniers arbitrages seront été adressés aux membres de la Commission spécialisée au sortir de réunion. Dans le document de synthèse qui sera transmis, ils se trouveront dans la rubrique « action pour le milieu marin » de chaque thématique. Des discussions auront encore lieu dans les mois à venir pour préciser ces actions, notamment entre les directions d'administration centrale.

1.3 Association préalable des acteurs (Présentation page 4)

Se voulant intégrateur, le projet de plan d'action de la façade Sud-Atlantique a été élaboré sur la base des éléments suivants :

- les pistes d'actions environnementales en cours d'arbitrage au niveau national ;
- un travail des services de l'Etat à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine mené depuis l'été 2019 pour identifier des pistes d'actions du volet socio-économique sur la base des réflexions sur la détermination des objectifs stratégiques socio-économiques ;
- la prise en compte des avis des instances et du public exprimés lors de la consultation relative à la Stratégie de Façade Maritime ;
- les sollicitations des acteurs entamées à l'automne dernier qui se sont déroulés sous deux formats pour valoriser les initiatives locales des acteurs de la mer et du littoral :
 - d'une part, une enquête de 12 questions articulées autour des thèmes de la vision d'avenir. Ce questionnaire a été transmis aux acteurs fin novembre (membres du Conseil Maritime de Façade, communautés d'agglomération et de communes dont les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale porteurs de schémas de cohérence des territoires - SCOTs).
 - d'autre part, pour compléter cette association par écrit, lors de 4 ateliers participatifs territoriaux, un dans chaque département de la façade Sud-Atlantique (Urrugne, Capbreton, Gujan-Mestras, Rochefort), ont été organisés du 13 au 16 janvier 2020.

1.4. Retour sur le questionnaire (Présentation page 6)

Sur la consultation des acteurs via le questionnaire,

- 89 structures ont été destinataires du questionnaire (Région, Départements, communautés de communes, communautés d'agglomération, syndicats mixtes, associations, universités et instituts de recherche, représentants des filières professionnelles...);
- 27 réponses écrites ont été transmises à la DIRM SA ;

- de 12 à 20 contributions par question ont été recensées, ce qui montre que l'ensemble des sujets suscite l'intérêt ;
- les sujets prépondérants (en nombre de réponse) se répartissaient entre la préservation de l'environnement, la transition écologique des filières, la résilience des territoires (risque), le développement de la connaissance et la sensibilisation du public.

1.5 Retour sur les ateliers participatifs (Présentation pages 7 à 9)

Sur les ateliers participatifs territoriaux, le succès a été assez hétérogène. Un manque a été identifié à Capbreton puisque malgré la venue de la DIRM SA, l'atelier n'a pas eu lieu faute de participants. Sur les autres ateliers, il y a eu une assez bonne mobilisation avec entre 13 à 24 participants, et des représentants de « haut niveau » puisque de nombreux directeurs et chefs de service se sont directement déplacés. On peut noter une représentation assez soutenue des représentants des collectivités territoriales et des activités socio-professionnelles à chaque atelier mais aussi des représentants des associations et des services de l'État. La diapo 8 identifie pour chaque atelier les structures représentées. Ces ateliers ont permis d'avoir un panel relativement représentatif des différents acteurs de la mer et du littoral présent par territoire de la façade.

Les sujets prioritaires qui ont émergés lors des ateliers ont été identifiés sur la base des 12 questions posées lors du questionnaire et qui reprenait les termes de la vision à horizon 2030. Les principaux sujets qui sont ressortis ont été assez constants lors de chaque atelier. Il s'agissait :

- du maintien de la qualité de l'eau ;
- de la conciliation des usages et la préservation des milieux marins pour un partage harmonieux de l'espace maritime économes des ressources et des espaces ;
- des liens à tisser entre la communauté scientifique et la société civile.

Les échanges se sont articulés autour de ces 3 thèmes. Un document de synthèse, qui permettra d'avoir une vision globale de l'ensemble des sujets qui ont été abordés, sera transmis aux membres des commissions.

- Interventions :

- *Mme Jacqueline RABIC souhaiterait avoir le nom et la spécialité des scientifiques ayant participé à l'enquête et aux ateliers.*
- *M. Paquet salue le nombre de retours qui ont été adressés suite au questionnaire et aux ateliers. Ils témoignent de l'intérêt des acteurs pour les sujets maritimes. En comparaison, les retours sur le SDAGE sont de 3000 retours sur 6000 envois.*
- *La DIRM SA informe qu'une étude interdisciplinaire sur la grande vasière au large de l'estuaire de la Gironde a été montée par le laboratoire EPOC à l'université de Bordeaux. Cette étude est pilotée par M. Antoine GREMARE, Enseignant-Chercheur à l'unité « Ecologie et Biogéochimie des Systèmes Côtiers » à l'Université de Bordeaux et membre du CMF SA. La DIRM SA propose de communiquer les informations sur cette étude à Mme RABIC et aux membres de la commission qui le souhaitent.*

1.6 Élaboration d'un premier projet de plan d'action (Présentation pages 10 et 11)

Sur la base des arbitrages en cours sur le volet environnement, du travail mené sur les pistes d'action socio-économiques, des retours issus du questionnaire et des ateliers, des consultations des instances et du public, un premier tri a été effectué sur les redondances entre chacune des actions identifiées. Puis un travail de rédaction a été mené pour s'assurer que chaque action faisait sens.

Cette première synthèse est le **fruit d'un processus de prise en compte continu des propositions des territoires**. Elle a permis de disposer d'un document de travail qui intégrait l'ensemble des retours et présentait les actions par thématique socio-économique en précisant leur provenance.

Ce document de travail consolidé a fait l'objet d'une relecture croisée des pistes d'actions émergentes en sous-groupe de l'EP CAF (rassemblant les services de l'État en Nouvelle Aquitaine) le 06 février 2020. Des précisions/corrections ont été apportées dans les rédactions pour aboutir au document adressé en amont de la séance.

Ce document compile l'ensemble des pistes d'actions (en gras) et sous actions (en italique) en distinguant les volets « activités socio-économiques » et « actions pour le milieu marin » (2ème cycle du PAMM intégré au DSF).

Un point d'attention est à avoir à l'esprit quant à l'élaboration du document de synthèse. Sur le volet socio-économique, le travail sur les objectifs socio-économiques est effectué selon les 14 thématiques socio-économiques tandis que sur le volet environnemental, le travail est établi selon les 11 descripteurs de la DCSMM. Pour inscrire dans un document unique les pistes d'action à la fois environnementales et socio-économiques et éviter les redondances, les actions environnementales ont été ventilées dans les 14 thématiques socio-économiques pour être rattaché à la thématique la plus concernée. Cependant, au regard des 11 descripteurs de la DCSMM, des thématiques transversales ont émergé et n'ont pas pu être rattachées à une activité socio-économique plutôt qu'une autre. C'est pourquoi d'autres thématiques plus environnementales apparaissent en fin de document et regroupent ces actions environnementales.

Parallèlement, des réunions nationales avec les administrations compétentes pour chaque thème (environnement, ports, énergie, etc...) sont en cours pour l'identification des actions communes à chaque façade pouvant être menées sur les différents thèmes socio-économiques afin de trouver une cohérence à l'ensemble des politiques menées en mer et sur le littoral. Là aussi, des arbitrages entre les différents ministères devront être intégrés à ces travaux.

1.7 Élaboration de fiches actions (Présentation page 12)

Le produit final tel qu'il sera adopté en 2021 sera un plan d'action dont la trame est imposée par les exigences de rapportage européen et dont la base doit être construite et concertée avec les acteurs.

L'objectif à ce stade est l'élaboration d'une première trame de fiche action par activité socio-économique qui :

- répondent à tout ou partie des objectifs stratégiques (socio-économiques et environnementaux) ;
- collent avec les exigences de rapportage du Plan d'action pour le milieu marin (PAMM) ;
- soient faites en lien avec les acteurs.

1.8 Suite à donner (Présentation page 13)

Dans chacune de ces fiches action, un certain nombre d'informations a été regroupé à commencer par l'intitulé de l'action. Pour faire le lien avec la stratégie de façade maritime, les fiches devront préciser :

- à quels objectifs stratégiques, thème(s) de la vision et territoires d'application ces actions répondent, ce qui permet de territorialiser les actions au regard de la carte des vocations.
- La description plus détaillée de l'action avec des éléments de cadrage et d'informations sur son contexte législatif et réglementaire. Pour anticiper le travail de l'autorité environnementale et faciliter sa lecture du plan d'action, cette partie permettra de justifier en quoi l'action contribue à l'atteinte du bon état écologique.
- de décliner cette action en sous actions dont on précisera l'objet;
- d'indiquer les modalités de mise en œuvre de chaque sous-action : calendrier, maître d'ouvrage, sources de financement, acteurs associés.

Il est prévu de rencontrer les services du conseil régional Nouvelle-Aquitaine au mois de mars, notamment pour identifier les sources de financement.

A ce stade, les fiches action n'ont pas été rédigées pour l'ensemble des actions telles qu'elles sont proposées. La première étape consiste à se mettre d'accord sur la liste des actions avant de s'attacher à les décliner et les préciser. Comme il y a plus d'une centaine d'actions socio-économiques, il faut qu'on soit en mesure d'en limiter le nombre. Une action pourra donc répondre à plusieurs objectifs stratégiques puisqu'il ne s'agira pas d'avoir une action par objectif.

1.9. Calendrier prévisionnel de l'adoption du plan d'action : (Présentation pages 14 à 16)

Ce travail d'élaboration mené en étroite collaboration avec les acteurs de la mer et du littoral sera séquencé de la manière suivante :

- 6 février : EP CAF, détermination de la liste d'action socio-économique, des porteurs potentiels ;
- Mi-février : remontée « en l'état » des PdA à l'administration centrale pour permettre d'amorcer le travail d'évaluation environnementale ;
- 18 et 19 février : commissions spécialisées du CMF : premiers retours des acteurs ;
- Mars : échanges en bilatéral avec les acteurs pour consolider les actions, élaboration des fiches actions ;
- 25 mars Comité national de pilotage(sous réserve) ;
- Mars-avril : commission permanente du CMF pour présenter les synthèses des bilatérales ;
- Avril : Équipe Projet CAF de consolidation des fiches actions et du PdA ;
- 19 Mai : CAF validation ;
- 23 Juin : CMF
- Fin juillet : saisine de l'autorité environnementale (3 mois)
- Fin 2020-début 2021 : consultation du public et des instances réglementaire s
- Automne 2021 : adoption du plan d'action

Nota bene post-réunion :

La crise sanitaire a totalement modifié le calendrier envisagé et présenté en séance. La concertation avec les acteurs devrait reprendre d'ici l'été. Sous réserve de l'évolution de la situation, le calendrier pourrait être le suivant:

- Fin mai : consolidation des projets de fiches action entre services de l'Etat (Equipe projet CAF);
- 23 juin : CAF de présentation du projet de plan d'action
- Fin juin-début juillet: CP du CMF (à programmer)
- 1^{er} juillet : Comité national de pilotage
- Été : poursuite de la structuration du plan d'action et de la concertation avec les acteurs
- Octobre ou Novembre : CMF de validation
- Janvier 2021 : saisine de l'autorité environnementale (3 mois)
- 1^{er} semestre 2021 : consultation du public et des instances réglementaire s
- fin 2021 : adoption du plan d'action

2. Point d'actualité concernant le lien terre-mer.

(Présentation pages 17 à 22)

2 1 Rappel : Le lien terre mer se met en œuvre par l'articulation de deux directives cadres européennes demandant des phasages de travaux et de mise en adéquation important.

Directive Cadre sur l'Eau (DCE)	Directive Cadre Stratégique sur le Milieu Marin (DCSMM)
<ul style="list-style-type: none"> • Atteinte ou maintien du « Bon état » des masses d'eau 2015 sauf reports 2021, 2027. • Actuellement Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et programme de mesures (PDM) 2016-2021 → objectifs environnementaux et dispositions . • Procédure de Révision 2018-2021. • Nouveau SDAGE– PDM pour 2022-2027. 	<ul style="list-style-type: none"> • Atteinte ou maintien du « Bon état écologique » des eaux marines 2020 sauf dérogations. • Actuellement mise en œuvre du programme de mesures (PDM) du Plan d'action pour le milieu marin (PAMM) 2016-2021+ nouveaux objectifs environnementaux (2019-2024) et : • de nouveaux objectifs environnementaux (2019-2025) • Procédure de Révision PDM 2019-2021. • Nouveau PDM → plan actions DSF pour 2021-2026.
Articulation DCE – DCSMM :	
<p>Zone d'articulation plus large pour traiter de circulation des espèces dont les amphihalins et des apports par les bassins versants (eau douce, nutriments, matière organique, contaminants, déchets vers le milieu marin)</p> <p>- Thématiques communes = eutrophisation, contaminants, questions sanitaires, conditions hydrographiques dont la gestion débits et apports eaux douces, protection habitats et espèces</p> <p>- Cohérence dispositifs de surveillance DCE – DCSMM.</p>	

2.2 Les premières traductions de l'articulation DCE – DCSMM :

- Première saisine spécifique du Préfet coordonnateur de bassin Adour Garonne [fin 2019 à fin avril 2020] sur besoin d'activation des dérogations / atteinte nouveaux Objectifs environnementaux et cibles du DSF concernant le SDAGE, en amont de la consultationsur plan d'actions du DSF ;
- Association à la révision du programme de surveillance PAMM (DCSMM) pour mise en cohérence avec la révision du programme de surveillance DCE ;
- **Calendriers similaires Révisions SDAGE / DSF (PAMM) : consultation du public / des instances, adoption fin 2021 ;**
- **Veiller à nommer des membres conjoints au Conseil Maritime de Façade (renouvellement septembre 2020) et aux instances de bassin et SAGE fleuves côtiers (renouvellement partiel à partir de mi-2020) ;**

- En 2020, démarrage de travaux d'harmonisation des méthodes d'évaluation DCE - DCSMM pour le cycle suivant.

Les ministères ont acté que le schéma proposé en Adour-Garonne avec une commission mixte lien terre-mer est une bonne chose et demandent aux autres Conseils maritimes de façade de s'en inspirer.

2.3 Cohérence des travaux de révision SDAGE Adour-Garonne – Objectifs environnementaux (OE) du DSF SA :

- Propositions de dispositions nouvelles ou renforcées dans le projet V1 révisé du SDAGE AG :

- Amélioration des connaissances... y compris sur le continuum terre-mer (flux vers le littoral)
- Renforcement assainissement pluvial : l'utilisation renforcée des techniques alternatives (gestion/réutilisation et infiltration in situ), programmes d'actions et zonages assainissement pluvial en particulier en zones à usages de baignade, conchylicoles, pêches à pied ; Nouvelle disposition pour réduire les rejets en temps de pluie sans traitement.

• Interventions :

• *La SEPANSO observe que sur la côte Basque, beaucoup de gens se plaignent de la présence de boues sur le littoral, qui serait dû à la présence d'agents tensio-actifs des détergents, qui passent directement dans les eaux pluviales en temps de fortes pluies. Il y a aussi, sur ces zones, le problème du Liga (boues marrons gélatineuses) qui entraîne des fermetures de zones de baignade, qui gênent la pratique du surf et les pêcheurs en se colmatant dans leurs filets. Il y a actuellement une demande au niveau de l'Europe pour que les détergents aient au moins 75 % de biodégradabilité dans les 28 jours.*

• *l'Agence de l'Eau Adour-Garonne répond qu'il n'est pas possible de traiter toutes les eaux pluviales en période de fortes pluies ; il y a un optimum à viser.*

• *Mme Jacqueline RABIC souhaite que la thèse en cours d'élaboration sur le Liga soit prise en compte afin de pouvoir avancer sur l'étude des stations d'épuration non conformes.*

- Au regard des profils de vulnérabilité baignade, renforcement gestion et traitement des eaux pluviales.
- Maintien des dispositions relatives à préservation/amélioration qualité des eaux en zones conchylicoles, réduction de l'impact de la plaisance, maîtrise de l'impact des activités et installations portuaires (dont les opérations de dragage/clapage, la thématique du carénage, le développement portuaire) avec une rédaction (SDAGE 2016-2021) déjà compatible avec nouveaux Objectifs environnementaux.
- Préservation des zones humides y compris littorales, avec approfondissement de la connaissance de leur rôle et évolution. (pérennisation d'un engagement déjà existant)
- Nouvelle disposition d'amélioration de la connaissance de l'eutrophisation marine afin de la prévenir, dont les résultats seront fournis au CMF
- Nouvelle disposition de réduction de la quantité de déchets sur le littoral : accompagnement de réflexions et dynamiques locales pour quantifier et qualifier les déchets rejetés sur le littoral et définir des programmes d'actions avec la gouvernance associée (sites d'accumulation, stratégie de collecte, actions de prévention et de sensibilisation, changement de pratiques...)

- Interventions :

La SEPANSO indique qu'il y a beaucoup de pesticides sur la bassin d'Arcachon ayant un impact sur les herbiers zostères. Le programme REPAR du SIBA a effectué des diagnostics pointus sur les niveaux de pollution. Il faudrait réunir les agro-industries alimentaires et les agriculteurs afin de réfléchir à comment diminuer leur présence dans la Leyre.

Le CRC NA informe que ces diagnostics ont été effectués sur la base du volontariat. Le dernier épisode pluvieux de novembre 2019 a drainé énormément de polluants qui ont fait fortement régressé la flore comme les algues (dont les herbiers) ainsi que la quantité de zooplancton (visible par la diminution de la taille des huîtres).

Dans les exercices de cadrage d'urbanisme telle que la révision du SCOT du Bassin d'Arcachon, ces diagnostics devraient être un préalable contraint et les conclusions devraient être opposables et permettre la mise en œuvre de mesure de gestion.

M. Michel PAQUET répond qu'il y a quelques exploitations implantées dans le Val de Leyre mais pas d'industries agroalimentaires. Il faut faire attention aux a priori concernant la pollution aux nitrates, car des exemples bretons ont montré qu'il n'y a pas de lien systématique entre la présence d'algues vertes et le taux de nitrates dans l'eau. Il faudrait plutôt s'inquiéter sur des traitements agricoles annexes (comme l'élimination de la couverture végétale avec du glyphosate) et sur l'expansion démographique sur le bassin.

Le CRC NA explique que, même s'il n'y a plus de marées vertes sur le bassin d'Arcachon, les apports en fertilisants et en herbicides provoquent une diminution de la flore. L'expansion démographique sur les zones littorales est une constante au plan national. Par contre on peut agir localement sur la gestion des effluents qui sont pollués par les anti-fouling et les fongicides contenus dans les peintures utilisées dans le bâtiment (façade, volets, etc...) et aussi par l'eau des piscines traités aux anti-algues. Il faudrait prendre aussi des mesures de gestion pour contraindre les comportements afin de réduire le pouvoir de nuisance de chaque habitant.

La DIRM SA répond que les mesures de gestion pourraient être mises en œuvre dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion de la Leyre et le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon. Elle milite pour que les réseaux de surveillance du SIBA (qui travaillent notamment sur les impacts des pesticides via le réseau REMPAR) soient intégrés au prochain programme de surveillance du DSF. Cependant, les dispositifs du SDAGE n'ont pas vocation à être intégré dans les pistes d'action du DSF SA.

L'AEAG informe vouloir faire une présentation des nouvelles dispositions du SDAGE révisé une fois adopté en compagnie de M. Laurent Verdie (STB) lors d'une prochaine commission mixte spécialisée lien terre-mer.

Nouvelle disposition de planification de l'exploitation des granulats marins (gestion des gisements, flux des matériaux en mer et à terre) à une échelle adaptée satisfaisant la protection de l'environnement.

3 Objectif du jour :(Présentation page 23)

Les membres de la commission spécialisée sont invités à consolider ou à retravailler sur la rédaction de fiche action proposées en séance de la manière suivante:

1. Balayer par thématique les pistes d'action affinées en EP CAF et reprendre le cas échéant les rédactions :

- soit en ajoutant une sous action à valoriser ;
 - soit en ajoutant une nouvelle fiche action en cas de manquement manifeste, à condition d'identifier une structure porteuse ;
 - soit en précisant dans le descriptif général de l'action des éléments de contexte et des initiatives locales.
2. Déterminer les structures porteuses potentiellement impliquées et à solliciter **dans le cadre des bilatérales prévues en mars-avril** en vue d'élaborer les fiches action ;
 3. Identifier les difficultés potentielles pouvant amener à « supprimer » une action ;
 4. Anticiper les prises de contact de mars – avril en prenant les rendez-vous.

4 Observations et propositions faites en séance :

A ce stade, pour le volet environnemental, 59 actions ont été proposées et 134 actions pour le volet socio-économique. Pour aboutir à un document cadre qui soit structurant sur ce qu'on attend des filières maritimes à horizon 2030, l'idée est d'identifier au plus vite la faisabilité de chaque action, à savoir analyser si l'action est réaliste et/ou si elle existe déjà et peut être valorisée, pour ne conserver que celles qui sont structurantes pour les filières maritimes. Dans ce cas, la bonne formulation devra être trouvée pour renvoyer vers les documents stratégiques existants, les instances compétentes ou les leviers de financement adéquats.

4.1-Observations sur la fiche 2- Aquaculture

(page 9 du Plan d'Action DSF SA)

*** 1- Action SE / 1 - Profils conchylicoles / « Établir des profils de vulnérabilité conchylicoles (PVC) visant à préserver les paramètres environnementaux (habitats, qualité de l'eau...) »**

- *Sous action 1* : identifier les enjeux environnementaux pour lesquels il est opportun d'établir des profils conchylicoles (rédaction à reprendre).

- *Sous action 3* : intégrer/prendre en compte les profils de vulnérabilités dans les documents de planification ?

- Observations du CRC NA:

- Il faut que des mesures de gestion soient mises en place derrière les profils de vulnérabilité conchylicoles.

- La notion de « profils de vulnérabilité conchylicoles », qui n'intègre au sens du SDAGE que des données bactériologiques, est insuffisante. Il faut intégrer l'analyse des éléments pouvant avoir un effet notable sur le milieu marin (comme les micro-polluants) dans l'établissement de profils de vulnérabilité conchylicole « élargis ». **En conclusion il faudrait inventer un autre outil.**

- Réponse de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AE AG) : la difficulté de mise en œuvre d'un outil plus complet sera de pouvoir travailler sur un périmètre géographique beaucoup plus vaste qui sera difficile à définir. et circonscrire puisque les périmètres d'approche sont différents selon les éléments recherchés (valeur de T90 pour la bactériologie, prise en compte des l'ensemble des bassin de la Charente et la Seudre pour les pesticides...).

L'outil mis en place devra pouvoir s'adapter selon la problématique travaillée. L'AEAG insiste sur la vigilance à observer sur ce qu'on entend par « profil de vulnérabilité conchylicole ». Au sens du SDAGE, il s'agit uniquement du volet bactériologique. Au sens du présenté par le CRC, c'est plus vaste. Il faudrait qu'on trouve une autre formulation à cette action car ce qui est ciblé ici est beaucoup plus large que les profils de vulnérabilité conchylicole.

*** 2- Action SE / 3 - Planification de l'activité / « Mener l'évaluation environnementale des schémas des structures au sein des parcs naturels marins »**

Pour la maîtrise des risques zoo-sanitaires et des matières invasives, le CRC demande à :

- ce que la rigueur du principe de précaution s'applique à tous ceux qui importent des produits pouvant venir de l'extérieur dans le milieu marin. Cela permettrait d'éviter que les espèces non indigènes deviennent des véhicules de pathogènes et de parasites.
- réactualiser les prophylaxies zoo-sanitaires afin d'y intégrer des maladies nouvelles.

*** 3- Action Env. / D02-OE04-AN1 / « Renforcer l'expertise relative aux demandes de permis d'introduction d'espèces exotiques dans un but d'élevage aquacole pour la faire porter y compris sur les espèces non visées telles que définies par le règlement européen 708/2007 pouvant être associée à l'introduction d'une espèce aquacole exotique ou localement absente »**

Cette action a été supprimée au niveau national mais le CRC NA confirme l'intérêt de son maintien.

4.2-Observations sur la fiche 10- déchets

(page 37 du Plan d'Action DSF SA)

Le CRC confirme que les actions proposées sont cohérentes avec les actions menées aujourd'hui.

La DIRM SA indique que des négociations ont lieu afin d'intégrer certaines déclinaisons du plan d'action du DSF dans le contrat de plan Etat/Région. Dans le cadre des réflexions en cours sur le contrat de plan Etat/Région, un travail est mené avec le SGAR et la Région Nouvelle Aquitaine pour faire coïncider les régimes d'intervention. Ces préoccupations ont été remontées à Paris suite aux demandes faites par le Premier ministre sur les points de vigilance à observer en région. Ces éléments ont ensuite été repris dans le pré-mandat de négociation de la préfète avec la Région et le plan d'action du DSF y est mentionné.

*D10-OE01-AN1 : des modifications ont été apportées suite aux arbitrages nationaux : « Prévenir les rejets de déchets en amont des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales »

* D10-OE01-AN2 : des modifications ont été apportées suite aux arbitrages nationaux : « Lutter contre les déchets dans les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales »

La question des décharges est traitée dans l'action D10-OE01-AN3 « Identifier les décharges prioritaires et les zones d'accumulation des déchets et les différentes possibilités de financement pour leur résorption ».

4.3-Observations sur les fiches 6- Sédiments et Lien terre-mer

(page 17 et 51 du Plan d'Action DSF SA)

La SEPANSO et le CRC insistent sur le problème du dragage et du devenir des polluants, notamment dans les ports. Elles reviennent sur le danger des peintures antifouling et la gestion des HAP dans les moteurs, surtout au démarrage.

La DIRM informe qu'un travail est mené par la DREAL et la DIRM SA dans le cadre du 1^{er} cycle du plan d'action pour le milieu marin pour recenser les aires de carénage existantes et leur niveau de traitement en lien avec les DDTM avant de lancer des actions. La DREAL Nouvelle Aquitaine informe les membres de la commission que les DDTM de Gironde, des Landes et des Pyrénées Atlantique se mobilisent sur ce sujet qui reste plus compliqué en Charente Maritime du fait des volumes plus importants. Cette action a aussi été identifiée comme une priorité dans le cadre du plan de contrôle et de surveillance de la façade Sud-Atlantique.

5. Conclusion/ Points divers.

La DIRM SA indique que des discussions ont lieu afin d'intégrer certaines déclinaisons du plan d'action du DSF dans le contrat de plan Etat/Region

Des réunions bilatérales avec les membres de la commission qui le souhaitent, se tiendront d'ici le 1^{er} avril pour préciser les rédactions des actions.

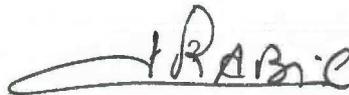
Le document de synthèse des pistes d'actions qui sera joint au compte-rendu, intégrera les modifications apportées par les commissions spécialisées ainsi que les dernières évolutions apportées sur le volet environnemental par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité. Deux versions du plan d'action seront adressées aux membres des commissions spécialisées au sortir de réunion : une version consolidée et une version avec les modifications apparentes pour que chacun puisse s'y retrouver. Ce document agrégé sera ensuite retravaillé lors de bilatérales avec les acteurs.

Nota Bene Post réunion : La date de la prochaine réunion du Conseil maritime de façade à l'espace Condorcet à Pessac, initialement prévue le 23 juin, sera communiquée ultérieurement suite à la crise sanitaire.

Les membres de la commission spécialisée sont remerciés pour leur participation.

La Vice-Présidente

Mme Jacqueline RABIC



- Pièces jointes :

- Liste de présence
- Présentation faite en commission
- Version consolidée du document de synthèse des listes l'action .
- *Bilan et impact des pêches expérimentales de silures dans le canal de fuite de la centrale hydro-électrique de Golfech d'avril à juin 2019.*
- *Silures présents en maritime saison civiles 2019-2020.*
- *Brochure sur le silures glanes -Estuaire 33 et 24- années 2017 à 2020.*